RECU le
04 JUIL 2006
666.

isère
Conseil Général

Grenoble, le 28 JUIN 2006

Le Président
André Vallini
Député de l'Isère

Monsieur Philippe Marzolf
Président de la Commission particulière
du débat public sur la politique
des transports dans la vallée du Rhône et
l'arc languedocien
26 boulevard Saint-Roch
84000 Avignon

DG/JMR/CC

Monsieur le Président,

Lors de sa session du 22 juin dernier, le Conseil général de l'Isère s'est prononcé sur "le débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien".

Vous trouverez ci-joint, copie de la délibération correspondante.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil général

André Vallini
Député de l'Isère

REPUBLIQUE FRANÇAISE

isère
Conseil Général

RECU le
04 JUIL 2006
606

COPIE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 22 juin 2006

DOSSIER N° 2006 DM2 L 4d04

Politique : - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Secteur d'Intervention : Transports
Programme(s) : -
-
-

Objet : débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien

Service instructeur : DGS - DGA développement

☐ Sans incidence financière
☐ Dépenses et (ou) recettes budgétées
☐ Dépenses et (ou) recettes inscrites à la présente session ☐ Fiche financière jointe

Dépenses investissement .....
fonctionnement .....
Recettes investissement .....
fonctionnement .....

☐ Dépenses à budgéter ultérieurement ☐ Annexe jointe
Année .....
Montant .....

Rapporteur : Monsieur Marc BAIETTO

Dépôt en Préfecture le :
Publication le :
Notification le :

PUBLIE LE
29 JUIN 2006
CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

Exécutoire le :

PREFECTURE DE L'ISERE
29 JUIN 2006
SERVICE DU COURRIER

Acte réglementaire : ou à publier Non

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE

1 – RAPPORT DU PRÉSIDENT

Préambule

Face aux prévisions de croissance soutenue des transports de voyageurs et de marchandises sur le territoire national à l'horizon 2020, le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 18 décembre 2003 a reconnu «la problématique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien » et considéré indispensable d'étudier toutes les perspectives de développement des modes alternatifs à la route et les possibilités de reports modaux, ainsi que d'envisager un accroissement de la capacité du réseau routier du Grand Sud-Est.

Le gouvernement a organisé en 2005 une consultation avec les collectivités concernées sur la base d'un document présentant la problématique actuelle et future des transports sur ces axes (éléments de réflexion pour un dialogue sur la politique des transports – vallée du Rhône et arc languedocien – septembre 2004, rapporteur M. BLANCHET).
Cette consultation menée par le préfet de Région n'a pas été conclusive et la décision a été prise le 6 juillet 2005 de lancer un débat public du 29 mars au 25 juillet 2006.

Le calendrier prévisionnel du débat public est le suivant :

Début avril à mi-mai	première phase pour la diffusion et l'échange de l'information	3 réunions publiques prévues les 4,5 et 6 avril à Marseille, Lyon et Montpellier et 10 réunions thématiques
Mi-mai à début juillet	deuxième phase pour la participation au débat avec **13 réunions territoriales**	**Le 4 juillet à Grenoble**
Juillet	sondage auprès des touristes	Réunion de clôture du débat public le 20 juillet à Avignon
Fin septembre	publication du compte rendu du président de la commission particulière du débat public	
Fin décembre	publication par l'Etat de sa décision	

Proposition de réponse du Département

Considérant :

- les prix à la consommation des carburants fossiles de plus en plus élevés, qui renchérissent le coût des déplacements des usagers de la route,

- l'impact de ces dépenses supplémentaires sur le budget des ménages les plus modestes,
- la nécessité de réduire les pollutions atmosphériques et sonores,
- la situation de référence 2020 présentée par l'Etat sur la base d'hypothèses dont la réalisation apparaît incertaine (par exemple, la réalisation de l'autoroute A 51),
- l'obligation d'inscrire ce débat public dans le cadre du respect du protocole de Kyoto, et du Livre blanc de l'Union européenne sur les transports,

le Département pourrait - à l'occasion du débat public - réaffirmer sa volonté de voir développer des modes alternatifs notamment le fer et le fluvial en complémentarité des solutions routières.

Sur les infrastructures ferroviaires et fluviales :

- priorité donnée au développement de l'offre ferroviaire et fluviale pour le transport des marchandises et des personnes dans la vallée du Rhône ;
- réalisation rapide du **tunnel sous Chartreuse** dans le cadre de la ligne à grande vitesse **Lyon-Turin** ;
- élargissement du périmètre de débat public à l'arc méditerranéen pour notamment permettre l'accélération de la **mise en œuvre de liaisons maritimes** « fret » entre l'Espagne, la France et l'Italie afin de soulager les axes routiers existants ;
- au vu de la croissance en cours du transport fluvial sur l'axe Rhône Saône, engagement de l'Etat à accompagner à une hauteur significative le développement et la modernisation du **port de Salaise sur Sanne**, plate-forme quatrimodale dans le cadre des contrats de projets ;
- réalisation de la **partie sud du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise** dans les meilleurs délais, avec un raccordement de ce contournement au sud de Vienne (*cf. délibération de l'assemblée départementale en date du 11 juillet 2005*) ;
- augmentation de l'offre ferroviaire pour le transport de marchandises sans dégradation du niveau de service pour les voyageurs (TER en particulier) ;
- rétablissement dans les opérations supposées réalisées à l'horizon 2020 du raccordement de la ligne du sillon alpin à la LGV sud afin de permettre de doter l'agglomération grenobloise forte de 400 000 habitants de liaisons performantes avec le sud.

Sur les infrastructures routières :

- éclairage sur les trafics sur A7, sur sa capacité, sur les perspectives de trafics et sur les investissements prévus au sud en fonction des hypothèses de raccordement du contournement routier ouest de Lyon ;

- rappel de la position, exprimée à l'occasion du débat public, **sur l'itinéraire Sisteron-Grenoble** en faveur de la réalisation d'une liaison, rapide et sûre vers le sud via Lus-La-Croix-Haute, respectueuse de l'environnement et des territoires traversés par la réalisation d'aménagements sur la RN 75 complétés par des ouvrages nouveaux où cela s'avèrerait nécessaire dans l'esprit des réflexions conduites par le ministère de l'Equipement en concertation avec les associations et les usagers jusqu'en 2002 (*cf. délibération de l'assemblée départementale en date du 13 octobre 2005*) ;
- examen en terme de trafics et de nuisances supplémentaires des conséquences d'une augmentation de capacité des **autoroutes A7 et A9** ou de la réalisation d'une autoroute des « Piémonts » sur la partie nord de la vallée du Rhône ;
- demande que les mesures d'exploitation envisagées (tarification et contrôle d'accès) ne pénalisent pas l'activité économique locale et ne génèrent pas de report de trafic sur les voies parallèles à l'autoroute A7.

2 – DÉCISION

Le Conseil général de l'Isère adopte le rapport de son Président avec l'amendement suivant :

Dans le paragraphe « **Sur les infrastructures ferroviaires et fluviales** », le 6e alinéa est remplacé par :

« - augmentation de l'offre ferroviaire pour le transport de marchandises **réservant une augmentation possible** du niveau de service pour les voyageurs (TER en particulier) ; ».

Pour extrait conforme,

Le Président,

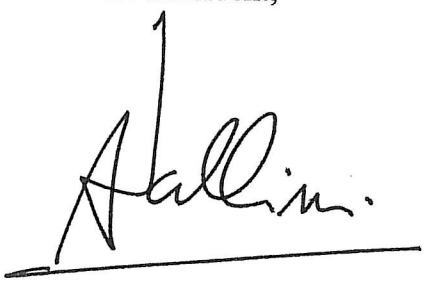

André Vallini

Votes séparés sur les infrastructures routières :
* abstentions : opposition départementale
* pour : le reste des Conseillers généraux
ADOPTE

Sur le reste du rapport amendé :
* pour : l'ensemble des Conseillers généraux
ADOPTE